

Nous refusons le nouveau projet de loi asile et immigration Non à la loi Darmanin !

Le nouveau projet de loi Asile & Immigration du gouvernement conduit à une négation radicale des droits fondamentaux des migrant-es. Il a pour objectif de graver dans le marbre et de radicaliser les pratiques préfectorales arbitraires et répressives : systématisation des OQTF et des IRTF, dans la suite des instructions déjà prises pour augmenter les assignations à résidence et le nombre de Centre et Locaux de Rétention Administrative.

Le projet s'inscrit délibérément dans une vision utilitariste et répressive dont témoigne l'obsession des expulsions et l'inscription des sans-papiers au fichier des personnes recherchées. Les migrant-es sont déshumanisé-es et considéré-es uniquement comme de la main d'œuvre potentielle, qui n'a droit qu'à des propositions de régularisations précaires, limitées aux métiers dits "en tension". Alors que la dématérialisation prive de l'accès au séjour de nombreux étranger-es, le droit du séjour et le droit d'asile vont être encore plus restreints. Le projet prévoit des moyens pour empêcher d'accéder ou de rester sur le

territoire, au lieu de les utiliser pour accueillir dignement celles et ceux qui fuient la guerre, les persécutions, la misère ou les conséquences du dérèglement climatique... Les droits protégés par les conventions internationales sont de plus en plus bafoués (asile, droit de vivre en famille, accueil des femmes et des personnes LGBTIA+ victimes de violences...) y compris ceux des enfants (enfermement, non-respect de la présomption de minorité, séparation des parents...). Les droits des étranger-es sont de plus en plus précarisés.

L'attaque s'inscrit dans l'agenda global du gouvernement : chômage, retraites, logement, santé...

Nous appelons donc à nous mobiliser contre cette réforme qui, si elle était adoptée, accentuerait encore le fait que les étranger-es en France sont considéré-es comme une population de seconde zone, privée de droits, précarisée et livrée à l'arbitraire du patronat, de l'administration et du pouvoir. Il est de la responsabilité de nos organisations, associations, collectifs et syndicats de réagir.

Pour un accueil digne : défendre et étendre l'AME

Les parlementaires LR veulent supprimer l'AME, l'Aide Médicale d'Etat, qui permet aux sans-papiers de se faire soigner. Le ministre de l'Intérieur a choisi de les suivre sur ce terrain.

La foire aux fantômes. L'AME serait ruineuse, un appel d'air au tourisme médical, pour réaliser des traitements de confort, dans des filières de soin mafieuses,...

L'AME en réalité

- Elle concerne les étrangers en situation irrégulière à faibles ressources.
- Seulement 51% des sans-papiers y ont recours.
- Elle pèse 0,47% du budget de l'Assurance Maladie.
- Elle offre un panier de soins réduit et inférieur à celui de l'ex-CMU.

Une dangereuse absurdité

- La santé d'une population est une entreprise collective. Les microbes ne connaissent pas le statut des personnes qu'ils infectent. Or les sans-papiers, qui sont surexposés à des risques de par leurs métiers et conditions de travail et de vie, sont susceptibles de rencontrer de graves problèmes de santé
- La suppression de l'AME aggraverait la saturation médicale et administrative des structures de dernier recours (Pass24, urgences).
- Le recours à l'AME est déjà très insuffisant, avec une grande fréquence du renoncement aux soins : non-

connaissance des droits, peur de la police, mais aussi complexité administrative dissuasive.

Les experts sont unanimes sur la nécessité de renforcer les démarches de soins et d'accès à une couverture maladie.

Le porte-parole du gouvernement et le ministre de la Santé se sont dits opposés à la suppression de l'AME. Qu'à cela ne tienne, Gérald Darmanin se déclare déterminé à l'acter. La surenchère dans l'utilisation des sans-papiers comme bouc émissaire fait planer une menace sérieuse sur l'AME.

La proposition réapparaît au Sénat avec la loi Asile Immigration.

Face à cette infamie, l'UCIJ revendique :

- Le droit à la santé. L'AME doit être maintenue et son obtention facilitée. Ses bénéficiaires doivent pouvoir accéder à la complémentaire santé solidaire (Puma) afin d'assurer des soins de qualité pour tous et toutes.
- L'égalité d'accès aux soins. Tout délai de carence en matière d'accès aux soins doit être abrogé. Les structures sanitaires et notamment les hôpitaux doivent avoir les moyens de fonctionner à la hauteur des besoins de santé de toutes les personnes. Des consultations psychologiques et psychiatriques doivent être accessibles notamment pour celles et ceux ayant vécu un parcours migratoire dramatique.